

Programme de la Formation

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS – ESPACES EXTÉRIEURS

1 jour soit 7 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

Rendre la ville accessible à tous est une nécessité humaine et sociale à faire progresser !

La prise en compte de tous les types de handicaps dans les aménagements nécessite une bonne connaissance des handicaps, des textes de lois, voir des possibilités de dérogations. Leur maîtrise permet d'aborder et de dialoguer tout au long du processus de conception avec le maître d'ouvrage, les habitants et associations sur ce sujet.

L'objectif est d'adapter ces contraintes/nécessités au projet, au lieu, tout en conservant la cohérence de projet et ses qualités plastiques.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

L'objectif principal est de permettre paysagistes concepteurs, architectes, BET VRD de maîtriser l'ensemble des prescriptions à mettre en œuvre pour assurer les critères d'accessibilité pour la voirie et les espaces publics afin d'assurer la chaîne du déplacement

PUBLIC CIBLE

Paysagistes concepteurs, Architectes, BET VRD, tout aménageur du cadre de vie.
Gestionnaires et assistants à maîtres d'ouvrages.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées et il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail.

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module

Accessibilité handicapés - espaces extérieurs

1 jour soit 7 heures de formation

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation le stagiaire sera en capacité de :

- déterminer dans quel contexte réglementaire se situe le projet : voirie publique, privée ou ERP,
- intégrer cette dimension dans le planning d'étude.
- maîtriser l'ensemble des prescriptions à mettre en œuvre pour assurer les critères d'accessibilités indispensables « circuler, accéder, utiliser »,
- faire du concept de « l'utilisation par tous » une valeur absolue dans le processus de conception en développant l'analyse critique et la considération adaptée à toutes formes de déficit. Dépasser la notion et contrainte d'accessibilité et accéder à la notion d'agrément et d'ergonomie.
- identifier les différents partenaires, les instances régaliennes et le milieu associatif très actif. - - - Permettre aux différents acteurs du cadre bâti de se positionner par rapport à la nouvelle législation (représentation dans les sous-commissions départementales pour l'accessibilité aux personnes handicapées)
- assurer la coordination nécessaire à la mise en place d'un cahier des charges aux dimensions humaines pour la voirie et les espaces publics, acquérir la culture nécessaire à la programmation et à l'adaptation du programme dans le processus de conception paysagère. Assurer la rédaction du descriptif permettant de concrétiser la nouvelle conception de l'accessibilité, dans le cadre législatif.

FORMATEUR(S)

MEDAN Pascal - DDTM 33/SHLCD/Qualité de la Construction

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Alternance théorie pratique avec des exercices d'application sur cas concret

PROGRAMME

Présentations des différents cadres réglementaires : dans quel cadre se situe le projet ?

> Les grands principes de la loi, concernant le voirie (30mn)

Présentation des textes - décrets (30mn)

Arrêtés (1h00)

Champ d'application (voirie neuve.....) (1h00)

Procédure de dérogation (30 mn)

> Présentation des normes à respecter (cheminement, pente, signalisation.....)

Exemple (1h30)

> Présentation du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

Texte, obligations des communes (1h30)

Exemples d'un PAVE et réalisations (bonnes et mauvaises...)